

Paris, le 13 avril 2001

**Mandat pour la sous-commission "Spécifications - Normalisation"
de la Commission nationale de toponymie (CNT)**

Le président du Conseil national de l'information géographique (CNIG), sur la proposition de la présidente de la Commission nationale de toponymie (CNT),

Vu le décret n° 85-790 du 26 juillet 1985, modifié par les décrets n° 92-706 du 21 juillet 1992 et n° 99-483 du 28 septembre 1999, et notamment son article 3.1 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2000 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission nationale de toponymie, et notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 13 février 2001 portant nomination à la Commission nationale de toponymie ;

Vu la décision de nomination des membres de la Commission nationale de toponymie en date du 30 janvier 2001 ;

Vu le règlement intérieur de la Commission nationale de toponymie approuvé le 13 février 2001 ;

Décide :


Article 1^{er} : Il est créé, au sein de la Commission nationale de toponymie, une sous-commission "Spécifications - Normalisation".

Article 2 : Cette sous-commission a pour mission :

- d'une part d'animer et de coordonner les actions de spécification touchant aux travaux relatifs à la toponymie développés en France, et notamment au sein des services publics créateurs ou collecteurs de toponymes représentés à la commission nationale de toponymie ;
- d'autre part de contribuer à assurer le respect de la conservation et du développement cohérent du patrimoine toponymique français dans les actions de normalisation relatives à l'information géographique conduites aux niveaux français, européen et international.

Article 3 : La sous-commission est chargée de mettre en œuvre la recommandation en matière de traitement en français des toponymes et des noms d'habitants des pays étrangers adoptée par l'assemblée plénière du Conseil national de l'information géographique, sur proposition de sa Commission de toponymie, le 15 novembre 2000. e l

Le président du Conseil national
de l'information géographique


J. LAGARDERE